

Francis ETIENNE
Président de la Fédération des Groupements et Syndicats Apicoles Marnais

Didier DELECROIX
Président du Groupement de Défense Sanitaire Apicole 51

Denis DUHAUT
Réfèrent « Frelon Asiatique »
10, rue de la Damont, 51600 SAINT SOUPLET SUR PY
denis.duhaut@orange.fr
0617461819

Objet : destruction des nids de frelons asiatiques dans le département de la Marne

Monsieur le Préfet,

Le frelon asiatique (*Vespa Vélutina*) envahit inexorablement le territoire Français depuis 2004 (à partir du Lot et Garonne et de la Gironde, avec une progression constante de l'ordre de 80 kms par an). Sa présence sur le département de la Marne a été signalée en 2017 avec une recrudescence importante depuis cet été (CF tableau récapitulatif des signalements joint). Nous pouvons affirmer à présent que cet hyménoptère va se multiplier localement au point de devenir un réel danger pour les populations.

Nous avons été informés de plusieurs cas de piqûres mortelles en France depuis son apparition. Ce risque majeur pour la sécurité sanitaire de nos concitoyens gagnerait à être pris en charge gracieusement par vos services.

En effet, le décret n° 2017-595 du 21 avril 2017 relatif au contrôle et à la gestion de l'introduction de la propagation de certaines espèces animales et végétales donne aux Préfets la possibilité d'organiser et de prendre en charge la destruction des nids de frelons asiatiques.

De même, les articles R 411-46 et R 411-47 imposent aux Préfets de préciser par arrêté préfectoral les conditions de réalisation des opérations de destruction des nids de frelons asiatiques sur le domaine public ou privé.

A ce jour, faute de procédures clairement définies, les collectivités locales font appel indifféremment (dans l'urgence) à des sociétés de désinsectisation ou aux sapeurs-pompiers.

A titre d'exemple, le 16 août dernier, nous avons contribué à la destruction d'un nid qui nous avait été signalé par un apiculteur dans le village de Chenay. Avec l'accord des propriétaires actuellement absents, les élus ont fait intervenir les sapeurs-pompiers de Reims, seuls à détenir les équipements permettant d'accéder au nid situé à environ 15 mètres de hauteur aux fins de destruction. Coût de l'intervention pour le particulier : 384,00 €.

Vous imaginez Monsieur le Préfet que ce tarif dissuasif n'est pas de nature à endiguer l'expansion de cette espèce nuisible. Les particuliers n'accepteront pas de déboursier une telle somme pour la

destruction d'un nid d'insectes qui ne leur procure souvent aucune nuisance et comment les en blâmer ?

Le frelon asiatique ne se régulera pas de lui-même, comme le laisse sous-entendre un spécialiste du Muséum National d'Histoire Naturelle dans une indication au Ministère de l'agriculture. De source apicole, nous pouvons vous affirmer que seuls les départements où la destruction des nids est assurée gracieusement par les SDIS (avec le soutien des apiculteurs en matière de piégeage), voient la population de frelons asiatiques stagner et parfois légèrement régresser. Ailleurs elle est exponentielle.

Si l'impact de ce nuisible destructeur de nos ruchers est sans équivoque, les apiculteurs ne sont pas habilités à détruire les nids et nous ne pouvons les encourager en ce sens au vu des risques encourus par eux-mêmes ainsi que par leur voisinage. La grande détresse dans laquelle ils se trouvent lorsqu'ils sont confrontés à l'attaque en règle de leurs colonies, les poussent dans le désespoir à des initiatives irréfléchies dont nous ne sommes pas solidaires. Mais comment les condamner si rien n'est fait pour leur venir en aide ?

Plusieurs de vos homologues, comme celui du département de la Somme ont pris des mesures en ce sens en confiant la destruction des nids de frelons asiatiques au SDIS 80. Ainsi, tout en garantissant la sécurité de ses citoyens, ils contribuent à la protection de l'environnement comme de l'agriculture et freinent l'expansion de cette espèce invasive et nuisible (un nid de frelons asiatiques consomme en moyenne 20 000 insectes pollinisateurs et autres dans une saison et libère à l'automne une centaine de reines fondatrices pour l'année suivante). Nous ne pouvons que regretter qu'il n'y ait pas d'uniformité d'un département à l'autre dans le traitement de ce fléau et ne pouvons admettre que des apiculteurs soient moins bien accompagnés que d'autres pour exercer leur activité dans un contexte déjà très tendu. Nous n'avons pas besoin de cela !

En espérant que vous donniez une suite favorable à cette requête, nous sommes à votre disposition pour débattre sur le sujet et vous proposons notre expertise ainsi que toute l'aide nécessaire à la mise en œuvre de la lutte contre ce nuisible, dans la mesure de nos connaissances actuelles et de l'expérience de nos confrères d'autres départements déjà impactés.

Dans cette attente, recevez, Monsieur le Préfet, nos salutations les plus respectueuses.